

**NOTIFICATION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 43 DE L'ARRETE ROYAL DU 27
AVRIL 2007 RELATIF AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION**

Yilfert Benelux B.V. (*l'Offrant*), une filiale du Groupe Yildirim, a annoncé, le vendredi 21 avril 2023, l'ouverture de l'offre de reprise (*le Squeeze-Out*) afin d'acquérir les actions dans Rosier SA qui n'étaient pas encore détenues par l'Offrant suite à l'offre publique d'achat obligatoire en espèces qui s'est clôturée le 18 avril 2023 (*la Période d'Acceptation Initiale*).

Lors du Squeeze-Out, qui s'est clôturé le 16 mai 2023, l'Offrant a acquis 16.874 actions. Le Prix pour les actions apportées durant le Squeeze-Out sera payé par la Banque ING au plus tard le 19 mai 2023.

Au total, 51.052 des 57.450 actions restantes qui n'étaient pas encore détenues par l'Offrant ont été acquises pendant la Période d'Acceptation Initiale et le Squeeze-Out. Le nombre restant d'actions qui n'ont pas été apportées pendant la Période d'Acceptation Initiale et le Squeeze-Out s'élève à 6.398 actions (*les Actions Non Apportées*).

Il est rappelé qu'à ce jour, toutes les Actions Non Apportées ont été transférées de plein droit à l'Offrant conformément à l'article 43 de l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition. Les actionnaires restants des Actions Non Apportées peuvent s'adresser à la Caisse des Dépôts et Consignations pour obtenir le paiement du Prix.